

TABLEAU DES INFRACTIONS ROUTIERES LES PLUS USUELLES

Avertissement: Ce tableau a une valeur purement indicative. Les textes de loi seuls font foi. Les textes de loi applicables peuvent être consultés en suivant le lien suivant:

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/route/20210103>

(version du 05.03.2021)

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Conduite sous influence d'alcool, de drogues ou de médicaments				
Conduite sous influence d'alcool avec un taux > 0,25 mg/l d'air expiré ² mais < 0,35 mg/l d'air expiré (éthylomètre) avec un taux > 0,5 ‰ mais < 0,8 ‰ (prise de sang)	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Conduite sous influence d'alcool avec un taux > 0,35 mg/l d'air expiré mais < 0,55 mg/l d'air expiré (éthylomètre) avec un taux > 0,8 ‰ mais < 1,2 ‰ (prise de sang)	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - Interdiction de conduire de huit jours à un an 	4 points	
Conduite en état d'ivresse avec un taux > 0,55 mg/l d'air expiré (éthylomètre) avec un taux > 1,2 ‰ (prise de sang)	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 10.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation³ obligatoire du véhicule en cas de récidive ivresse dans les trois ans, sinon confiscation facultative 	6 points	<ul style="list-style-type: none"> - retrait immédiat du permis de conduire - saisie⁴ facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Conduite sous influence d'alcool, de drogues ou de médicaments				
Conduite sous influence de stupéfiants	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 10.000 euros - Interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	6 points	saisie facultative du véhicule
Conduite sous influence de médicaments dosés de manière à rendre ou à pouvoir rendre dangereuse la circulation sur la voie publique	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 10.000 euros - Interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	6 points	saisie facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Conduite sous influence d'alcool, de drogues ou de médicaments				
Refus de se soumettre aux examens destinés à établir l'imprégnation alcoolique, la consommation de stupéfiants ou de médicaments	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 10.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	6 points	<ul style="list-style-type: none"> - retrait immédiat du permis de conduire - saisie facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Accident de la circulation				
Défaut de se comporter raisonnablement de façon à ne pas constituer un danger pour la circulation, défaut de se comporter raisonnablement de façon à ne pas causer de préjudice aux propriétés privées ou publiques	49 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Délit de fuite	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 10.000 euros - Interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	4 points	saisie facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Accident de la circulation				
Coups et blessures involontaires en matière de circulation routière	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 12.500 euros - Interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	4 points	saisie facultative du véhicule
Homicide involontaire en matière de circulation routière	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - Peine d'emprisonnement de trois mois à cinq ans - Amende de 500 à 25.000 euros - Interdiction de conduire de trois mois a quinze ans - Confiscation facultative du véhicule 	6 points	saisie facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Excès de vitesse				
Dépassement non aggravé de la limitation réglementaire de la vitesse	49 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse constituant une contravention grave: <ul style="list-style-type: none"> - au moins de 15 km/h à l'intérieur d'une agglomération - au moins 20 km/h en dehors des agglomérations - au moins 25 km/h sur autoroute 	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse de plus de 50% du maximum réglementaire de la vitesse autorisée, la vitesse constatée étant d'au moins 40 km/h supérieure à ce maximum	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	4 points	retrait immédiat du permis de conduire

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Excès de vitesse				
<p>Dépassement de la limitation de la vitesse considérée comme un délit (délit de grande vitesse) Cette infraction supposant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse de plus de 50% du maximum réglementaire de la vitesse autorisée, la vitesse constatée étant d'au moins 20 km/h supérieure à ce maximum et - un antécédent en matière de dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse pour lequel le prévenu a été condamné ou pour lequel il s'est acquitté d'un avertissement taxé depuis moins de trois ans. Cet antécédent doit remplir les conditions d'une contravention grave en matière de dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse (voir supra) 	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à un an - amende de 500 à 10.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	6 points	<ul style="list-style-type: none"> - retrait immédiat du permis de conduire si le dépassement excède 50% du maximum réglementaire de la vitesse autorisée, la vitesse constatée étant d'au moins 40 km/h supérieure à ce maximum - saisie facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Papiers de bord				
Défaut d'exhiber aux agents chargés du contrôle de la circulation: <ul style="list-style-type: none"> - un permis de conduire valable - un certificat d'immatriculation valable - une vignette fiscale valable - un certificat de contrôle technique valable - une attestation d'assurance valable 	24 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Mise en circulation⁵ sur la voie publique d'un véhicule soumis à la taxe sur les véhicules routiers, sans que celle-ci n'ait été payée depuis moins de 60 jours à compter de son échéance	74 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Mise en circulation sur la voie publique d'un véhicule soumis à la taxe sur les véhicules routiers, sans que celle-ci n'ait été payée depuis plus de 60 jours à compter de son échéance	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 251 à 1.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 		saisie facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Papiers de bord				
Mise en circulation sur la voie publique d'un véhicule automoteur qui n'est pas régulièrement immatriculé	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Mise en circulation sur la voie publique d'un véhicule automoteur qui n'est pas couvert par un certificat de contrôle technique valable	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Conduite d'un véhicule automoteur sur la voie publique sans être titulaire d'un permis de conduire valable	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 10.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	4 points	saisie facultative du véhicule

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Papiers de bord				
Mise en circulation d'un véhicule automoteur sur la voie publique sans contrat d'assurance valable	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans - amende de 500 à 10.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	4 points	saisie facultative du véhicule
Priorité et règles de conduite				
Omission de céder le passage aux usagers prioritaires aux intersections ou inobservation d'un signal B, 1 (« cédez le passage »), d'un signal B, 2a (« stop ») ou d'un signal lumineux rouge	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - Amende de 25 à 500 euros - Interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Omission de céder le passage aux piétons à un endroit où ils ont la priorité	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - Amende de 25 à 500 euros - Interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Priorité et règles de conduite				
Inobservation de l'interdiction de dépasser et la tentative de dépassement interdit	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Inobservation d'un signal C, 1a (« accès interdit »)	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Inobservation d'un signal C, 2 (« circulation interdite dans les deux sens »)	74 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Défaut de suivre les injonctions des membres de la police grand-ducale ou des fonctionnaires de l'administration des douanes et accises qui règlent la circulation	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Distances de sécurité				
Inobservation en dehors des agglomérations d'une distance par rapport au véhicule qui précède, correspondant à un temps de parcours d'au moins deux secondes	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Pneumatiques				
Conduite d'un véhicule muni d'un ou de plusieurs pneumatiques défectueux ou de pneumatiques de structures incompatibles	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Conduite, en cas de verglas, de neige tassée, de neige fondante, de plaques de glace ou de givre, d'un véhicule automoteur sur la voie publique non muni de pneumatiques adaptés à ces conditions	74 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		En cas de non-respect de cette obligation, le véhicule sera immobilisé sur place.

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Ceinture et équipements de sécurité				
Défaut pour le conducteur d'un véhicule automoteur de porter la ceinture de sécurité de façon réglementaire	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Défaut pour le conducteur d'un véhicule automoteur de transporter un mineur qui, selon le cas, ne porte pas la ceinture de sécurité de façon réglementaire ou n'est pas placé de façon réglementaire dans un dispositif de retenue homologué	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Défaut pour le conducteur d'un motorcycle, d'un cyclomoteur ou d'un véhicule assimilé à l'une de ces catégories de véhicules de porter de façon réglementaire un casque de protection homologué ou le fait pour le conducteur d'un de ces véhicules de transporter un mineur qui ne porte pas de façon réglementaire un casque de protection homologué	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Ceinture et équipements de sécurité				
Utilisation d'un équipement téléphonique à usage du conducteur qui n'est pas fixé solidement dans le véhicule ou intégré au casque de protection	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Utilisation par le conducteur d'un véhicule en mouvement d'un appareil doté d'un écran allumé, qui n'est pas intégré dans le véhicule et qui ne constitue pas une aide à la conduite ou à la navigation	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 500 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 	2 points	
Défaut d'un vêtement de sécurité réglementaire à bord d'un véhicule routier automoteur	74 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Défaut d'un triangle de présignalisation réglementaire à bord d'un véhicule routier automoteur	74 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Stationnement				
Inobservation de la durée maximale de stationnement ou de parcage n'excédant pas 30 minutes	12 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Inobservation de la durée maximale de stationnement ou de parcage, le dépassement excédant 30 minutes	24 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Inobservation du signal C, 18 (« stationnement interdit »)	24 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Inobservation de l'obligation d'exposer visiblement le ticket de stationnement ou de parcage derrière le pare-brise du véhicule	24 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Stationnement				
Inobservation du signal C, 19 (« arrêt et stationnement interdits »)	49 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Stationnement ou parcage sur un emplacement réservé aux véhicules servant au transport de personnes handicapées	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Utilisation d'une carte de stationnement pour personnes handicapées non réglementaire	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		
Utilisation non réglementaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées	145 euros soit poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - amende de 25 à 250 euros - interdiction de conduire de huit jours à un an 		

Infraction	Montant de l'avertissement taxé ou poursuites judiciaires ¹	Peine pouvant être prononcée par la juridiction répressive en cas de poursuites judiciaires	Perte de points sur le permis de conduire	Autre mesure
Surcharge				
Conduite d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules couplés dont la masse en charge excède de plus de 10% la masse maximale autorisée ou le fait de tolérer, comme propriétaire ou détenteur, la mise en circulation d'un véhicule ainsi surchargé, conduit par un tiers	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de huit jours à un an - amende de 251 à 5.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 	4 points	saisie facultative du véhicule
Abandon d'un véhicule				
Abandon d'un véhicule ou d'une épave de véhicule sur la voie publique	poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - peine d'emprisonnement de 8 jours à trois ans - Amende de 500 à 10.000 euros - interdiction de conduire de trois mois à quinze ans - confiscation facultative du véhicule 		saisie facultative du véhicule

Remarque: Toutes les peines prononcées par les juridictions répressives sont inscrites au casier judiciaire de la personne condamnée et figureront sur certains extraits de ce casier. Si la personne en question est un ressortissant de l'Union Européenne, la condamnation sera communiquée au pays dont la personne est le ressortissant.

¹En cas de non-paiement d'un avertissement taxé, des poursuites judiciaires sont exercées sur décision du Procureur d'Etat territorialement compétent.

²Ces taux sont ramenés de 0,25 mg / l d'air expiré (0,5‰) à 0,10 mg / l d'air expiré (0,2 ‰) pour les candidats au permis de conduire, les conducteurs en période de stage, les conducteurs qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans, les instructeurs de conduite, les accompagnateurs dans le cadre de la conduite accompagnée, les conducteurs de véhicules en service urgent, les conducteurs de véhicules affectés au transport de marchandises dangereuses, les conducteurs de taxis, de voitures de location, d'ambulances de dépanneuses, d'autobus, de camions, de tracteurs de semi-remorque et les conducteurs affectés au transport rémunéré de personnes.

³La confiscation en matière pénale : peine par laquelle tout ou partie des biens d'une personne (dans ce cas-ci, le véhicule) sont transférés autoritairement à l'Etat.

⁴La saisie en matière pénale : placement d'un bien sous mains de la justice, soit pour l'utiliser comme moyen de preuve, soit en vue de sa confiscation ou de sa restitution.

⁵La mise en circulation d'un véhicule sur la voie publique vise, outre la conduite, l'arrêt et le stationnement sur la voie publique. Est considérée comme voie publique, toute voie, même privée, ouverte à la circulation du public.